

## **Convocation AGO :**

### **TUNISIE VALEURS SA**

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Messieurs les actionnaires de TUNISIE VALEURS, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 29 Mars 2019 à 10 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », Avenue principale, rue du lac Turkana, 1053 les berges du lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;
- 2- Examen et lecture des rapports des Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 ;
- 3- Quitus aux administrateurs ;
- 4- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2018 ;
- 5- Fixation du montant des Jetons de Présence ;
- 6- Renouvellement du mandat des administrateurs (2019/2021) ;
- 7- Election de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires (2019/2021) ;
- 8- Renouvellement du mandat du cabinet FINOR pour la mission de Co-Commissariat aux Comptes de Tunisie Valeurs SA et Groupe (2019/2021).

# Projet de résolutions :

## **TUNISIE VALEURS SA**

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Le projet de résolutions de la société TUNISIE VALEURS SA à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 mars 2019.

### Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 de TUNISIE VALEURS SA et Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018.

### Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire Aux Comptes, telle que prévu par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations telles qu'elles y figurent.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les propositions du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2018 de la manière suivante :

<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>6 042 149,000 DT</b>
Report à nouveau	2 829 863,848 DT
Reprise sur réserves pour réinvestissements exonérés	5 154 756,000 DT
<b>TOTAL</b>	<b>14 026 768,848 DT</b>
Dividendes*	- 3 600 000,000 DT
Dotation au fonds social	- 120 000,000 DT
<b>Report à nouveau</b>	<b>10 281 479,448 DT</b>

**\* Dont 1 575 000 DT en franchise de retenue à la source distribués à partir des fonds propres figurant au bilan de Tunisie Valeurs au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été mentionnés au niveau des notes aux états financiers et 2 025 000 DT soumis à Retenue à la Source.**

Le dividende sera mis en paiement le .....

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au conseil d'administration à titre de Jetons de Présences pour l'exercice 2018 un montant brut de 22.000 dinars.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme dans les termes des articles 15 et 16 des statuts, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 les administrateurs dont les noms suivent :

.....

**Septième résolution**

Suite au lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer après élection, ....., en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet FINOR pour la mission de Co-Commissariat Aux Comptes de Tunisie Valeurs SA et Groupe pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'AGO statuant sur l'exercice 2021.

**Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication légales ou de régularisation.